Christine Padoin
Présidente FCPE Herblay
7 rue de la comédie française
95220 Herblay

Rectorat de l'académie de Versailles
Madame Charline Avenel
Rectrice
3 Boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Herblay, le 27 novembre 2021

Envoi par mail

Objet : Absence de professeur de Technologie – Collège Autissier Herblay (95)

Madame la Rectrice,

La FCPE, Fédération de parents d'élèves, présente au Collège Autissier (95) souhaite vous alerter sur l'absence d'un enseignant en Technologie depuis septembre 2021 au collège Autissier, absence qui impacte huit classes de cet établissement.

Cette absence est extrêmement préjudiciable à la scolarité des enfants concernés.

Comme vous le savez, l'Éducation Nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires, inscrites aux programmes d'enseignement tels qu'ils sont définis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur selon les horaires réglementaires prescrits.

Or, le manquement à cette obligation légale qui a pour effet de priver un élève de l'enseignement considéré pendant une période appréciable, est constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité, comme l'a jugé le Conseil d'État dans son arrêt de principe du 27 janvier 1988.

En outre, le fait d'être privé des enseignements obligatoires fait perdre aux enfants concernés une chance de réussite aux examens et peut porter atteinte à la réussite de sa scolarité et à son orientation.

Bien évidemment, notre souhait est d'obtenir le pourvoi de ce poste d'enseignant en Technologie au collège Autissier. Cependant, la FCPE se réserve de faire valoir nos droits en justice si nécessaire.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Christine Padoin
Présidente FCPE Herblay